

Déclaration du cinquième Forum des parlementaires Le 27 novembre 2013

Tenu parallèlement à la cinquième Conférence des États parties
à la Convention des Nations Unies contre la corruption

NOUS, LES PARLEMENTAIRES DU MONDE ENTIER, réunis à la demande de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption à l'occasion du cinquième Forum des parlementaires tenu parallèlement à la cinquième Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (la Convention) qui a lieu à la ville de Panama au Panama le 27 novembre 2013 :

LOUONS les États membres des Nations Unies qui ont ratifié la Convention;

RAPPELONS ET RENOUVELONS notre soutien constant en faveur de l'adoption, de la ratification et de la mise en œuvre universelles de la Convention, affirmé aux forums des parlementaires tenus en parallèle à toutes les conférences des États parties depuis la création de la Convention;

DÉPLORONS le mal, la souffrance et le préjudice inacceptables que la corruption inflige aux personnes, aux établissements, aux sociétés, aux États et au bien commun de l'humanité entière;

ACCEPTONS nos responsabilités en tant que représentants des peuples de la Terre de lutter contre la corruption de tout genre, en défendant la primauté du droit, en mettant fin à l'impunité et en respectant les responsabilités établies sous la Convention;

ET CONVENONS que les formes les plus graves de corruption, **la corruption à haut niveau**, ont des effets tellement néfastes sur le bien matériel et mental des populations et sur l'intégrité des régimes internationaux qu'elles constituent une attaque sérieuse contre la dignité humaine et les droits universels de la personne, attaque qui constitue un choc sur la conscience de la collectivité des nations et que les auteurs de ces attaques ne peuvent se soustraire à la justice.

CONSÉQUEMMENT, NOUS SOMMES DÉCIDÉS à encourager les États à promulguer et à mettre en œuvre des lois qui font en sorte que les crimes de **corruption à haut niveau** relèvent de la compétence universelle, en fonction des responsabilités des autorités policières, des procureurs et des tribunaux nationaux;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les tribunaux régionaux à accepter et à exécuter la compétence d’adjudger les crimes de **corruption à haut niveau** commis dans leurs régions de responsabilité géographique respectives;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les États, les Nations Unies et les organisations internationales à considérer les crimes de **corruption à haut niveau** comme des crimes contre la communauté collective de l’humanité en violation des normes péremptoires et des lois internationales;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les États, les Nations Unies et les organisations internationales à reconnaître les crimes de **corruption à haut niveau** en tant que crimes contre l’humanité;

ET NOUS SOMMES ÉGALEMENT DÉCIDÉS à encourager les États, les Nations Unies et les organisations internationales à créer d’autres mécanismes internationaux pour arrêter et poursuivre ceux qui ont commis des crimes de **corruption à haut niveau**, leur rendre un jugement et leur imposer une peine.